**COMMUNE D'OUFFET**

-

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :**

**PROJET DE PLAN D'ACTION NATIONAL VISANT LES VOIES D'INTRODUCTION PRIORITAIRES AFIN DE PRÉVENIR L'INTRODUCTION ET LA PROPAGATION NON INTENTIONNELLES D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN BELGIQUE OU À L'INTÉRIEUR DE SON TERRITOIRE (2027-2032)**

**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES**
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^ER)

-

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

-

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

| Date d'affichage | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête | Personne de contact |
|---|---|---|---|
| Vendredi 6 novembre 2026 | Lundi 16 novembre 2026 | Jeudi 31 décembre 2026 | Wautelet Antonin<br>antonin.wautelet@ouffet.be<br>086/849.316 |

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le samedi matin de 10h à 12h (uniquement sur rendez-vous) à l'adresse suivante : Rue du Village 3 à 4590 Ouffet

**Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur le site internet du Portail environnement de la Wallonie via le lien suivant :**
***https://environnement.wallonie.be/enquetes-publiques***

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Monsieur Antonin WAUTELET, Service Urbanisme-Environnement, téléphone : 086/849.316, mail : antonin.wautelet@ouffet.be.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

**Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électroniques, peut envoyer ses remarques (pour le 31 décembre au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :**

| **Projets d'arrêtés du gouvernement wallon** |
|---|
| Via courriel : **invasives@spw.wallonie.be**<br>ou par courrier : Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles, et Environnement – SPW ARNE<br>Avenue Prince de Liège 7<br>5100 JAMBES |

Ouffet, le 05/11/2026.

Par le Collège,

La Directrice Générale, La Bourgmestre,

Hélène PREVOT, Caroline CASSART-MAILLEUX,

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.1., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I^er, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I^er, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.